

Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tenue le mardi 10 juin 2008, à compter de 9 h, dans la salle des audiences publiques des bureaux de la CCSN, au 280, rue Slater, Ottawa (Ontario).

Présents :

M. Binder, président
A. Graham
C. R. Barnes
M. J. McDill
A. Harvey
R. Barriault

M. A. Leblanc, secrétaire
J. Lavoie, avocat général
S. Dimitrijevic, rédacteur du procès-verbal

Les conseillers de la CCSN sont :

H. Rabski, B. Pearson, G. Rzentkowski, T. Schaubel, P. Webster, K. Lafrenière,
A. Bouchard, C. Clement, J. Cameron, M. Couture, B. Valpy, M. Dallaire, B. Howden,
D. Newland, B. Ecroyd et A. Omar

D'autres personnes contribuent à la réunion :

- Énergie atomique du Canada limitée (EACL) : B. Pilkington, B. Gerestein, R. Zemdegs et F. Boyd
- Bruce Power Inc. : D. Hawthorne
- Ontario Power Generation Inc. (OPG) : T. Mitchell, M. Elliot, P. Tremblay et C. Sellers
- Hydro-Québec (HQ) : N. Sawyer et P. Desbiens
- Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick (ENNB) : G. Thomas, R. Eagles, C. Hickman et D. Parker
- Fred Boyd

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour révisé, CMD 08-M33.A, est adopté tel que présenté.

Président et secrétaire

2. Le président agit à titre de président de la réunion de la Commission. M. A. Leblanc fait office de secrétaire, et S. Dimitrijevic est le rédacteur du procès-verbal.

Constitution

3. Étant donné qu'un avis de convocation révisé, CMD 08-M32.A, a été envoyé en bonne et due forme et qu'il y a quorum, la séance est reconnue comme étant légalement constituée.
4. Depuis la réunion de la Commission tenue le 14 mai 2008, les documents CMD 08-M32 à CMD 08-M42 ont été distribués aux commissaires. Des précisions sont données à leur sujet à l'annexe A du procès-verbal.

Procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue le 14 mai 2008

5. Les commissaires approuvent le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2008 tel qu'il est présenté dans le document CMD 08-M34.

RAPPORTS D'ÉTAPE

Rapport sur les faits saillants

6. Le personnel de la CCSN soumet le rapport sur les faits saillants (RFS) n° 2008-5 (CMD 08-M35), que la Commission examine.

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) – Annonce d'EACL concernant son intention de mettre un terme aux travaux de conception des réacteurs MAPLE

7. En ce qui a trait à la section 4.1.1 du document CMD 08-M35 concernant l'annonce, le 16 mai 2008, par EACL, de l'interruption des travaux de conception associés à la mise en service et au démarrage des réacteurs MAPLE, le personnel de la CCSN informe la Commission qu'EACL a mis le réacteur MAPLE 1 en état d'arrêt garanti le 23 mai 2008, puis en état d'arrêt garanti alternatif le 26 mai 2008. Le personnel de la CCSN fait part de l'intention d'EACL de se consacrer à la préparation des deux réacteurs MAPLE en vue de leur mise en état d'arrêt prolongé. Le personnel ajoute que la nature même d'un tel état, de même que les activités nécessaires, font actuellement l'objet d'exercices de planification par EACL.
8. Le personnel de la CCSN informe par ailleurs la Commission que la totalité du combustible et des cibles a été retirée du cœur du réacteur MAPLE 1 et entreposée dans la piscine du réacteur. Le personnel de la CCSN ajoute que toutes les activités de

- contrôle, de surveillance et de maintenance nécessaires dans l'état actuel du réacteur MAPLE 1 doivent être réalisées conformément au document détaillant les limites et conditions opérationnelles de ces réacteurs MAPLE auxquelles les permis d'exploitation font référence.
9. EACL confirme l'état des réacteurs et ajoute que la décision d'interrompre les travaux de conception visant les réacteurs MAPLE s'applique également à l'ensemble de l'installation de production d'isotopes (IPI).
 10. EACL informe la Commission du plan de fermeture temporaire à long terme visant les réacteurs MAPLE et affirme qu'elle continuera à collaborer avec le personnel de la CCSN afin de garantir la conformité aux obligations découlant des permis d'exploitation.
 11. La Commission pose des questions sur l'état final des données expérimentales matérielles et numériques obtenues durant les travaux de conception des réacteurs MAPLE. EACL répond que les données ont été recueillies et archivées, et qu'elles seront utilisées aux fins d'analyses et d'études ultérieures.
 12. La Commission demande si on prévoit remettre les réacteurs MAPLE en fonction à l'avenir. EACL répond que l'organisme n'a pas l'intention de poursuivre ses activités relatives à l'IPI et aux réacteurs MAPLE.
 13. La Commission pose des questions sur l'échéancier du processus menant au déclassement ainsi que sur les niveaux pertinents des garanties relatives à ce déclassement. EACL répond que l'organisme prévoit mettre les réacteurs en état d'arrêt prolongé d'ici un an. Le personnel de la CCSN indique que le plan de déclassement, qui a été élaboré en fonction de l'hypothèse selon laquelle la durée de vie active des réacteurs serait de 40 ans, doit être révisé en tenant compte de la période réduite d'activité des réacteurs. EACL ajoute que la mise à jour du plan de déclassement ne constitue pas une exigence préalable de la mise en état d'arrêt prolongé.
 14. La Commission demande davantage de renseignements à propos des fonds disponibles aux fins de déclassement. EACL affirme que les garanties financières obtenues ne revêtent pas la forme de fonds distincts, mais plutôt celle d'une reconnaissance de responsabilité de la part de l'État.
 15. La Commission s'interroge à propos du personnel qu'EACL

- devra maintenir sur le site pendant l'état d'arrêt. Le personnel de la CCSN répond que les conditions du permis d'exploitation prévoient des exigences minimales de dotation en personnel pendant la période au cours de laquelle les réacteurs seront en état d'arrêt garanti. EACL affirme que l'organisme est prêt à fournir les effectifs minimaux exigés en vertu des conditions du permis d'exploitation.
16. En ce qui a trait à la production de radioisotopes, la Commission s'enquiert des éventuelles répercussions, au sein du milieu médical, de la décision d'EACL d'interrompre les travaux de conception des réacteurs MAPLE. EACL répond que les réacteurs MAPLE n'ont jamais produit de radioisotopes. Elle ajoute que son évaluation l'a mené à conclure que ces réacteurs n'auraient pas été en mesure de produire des radioisotopes avant de nombreuses années.
17. EACL ajoute qu'une évaluation réalisée plus tôt cette année a démontré que, même une fois les problèmes techniques résolus, l'IPI n'aurait pas été prête à produire des isotopes avant 2013.
18. EACL poursuit en soulignant que son réacteur NRU demeure une source fiable d'isotopes médicaux. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il ne prévoit pas interrompre l'exploitation de ce réacteur NRU, et qu'il travaille en étroite collaboration avec EACL en vue de déterminer les étapes nécessaires au prolongement de la durée de vie du réacteur NRU au-delà de la période actuellement prescrite par le permis d'exploitation.
19. La Commission veut en savoir davantage au sujet de la remise à neuf du réacteur NRU. Le personnel de la CCSN répond qu'il définira la portée et la nature de ces travaux de remise à neuf au moyen d'un examen intégré de la sûreté (EIS), au terme d'une analyse des lacunes relative aux exigences réglementaires actuelles. La Commission sera tenue informée de l'état d'avancement de cette initiative par le truchement du rapport de mi-parcours qui sera déposé en octobre 2009, à l'occasion d'une audience publique de la Commission.

SUIVI
d'ici
octobre 2009

Rapport d'étape sur les centrales nucléaires

20. En ce qui a trait au document CMD 08-M36, qui comprend le rapport d'étape sur les centrales nucléaires, le personnel de la CCSN présente les mises à jour mineures qui ont été apportées relativement à la remise en service du réacteur 1 de la centrale de Darlington, de la centrale Gentilly-2 et du réacteur 5 de la centrale Pickering-B.

21. La Commission veut en savoir davantage au sujet d'un événement mettant en cause un appareil de chargement du combustible associé au réacteur 1 de la centrale Pickering-A. Le personnel de la CCSN répond que les blocages de l'appareil constituent un problème récurrent. Le personnel ajoute qu'Ontario Power Generation (OPG) assure la gestion de ce problème et que des leçons tirées sont prévues. Le personnel de la CCSN est d'avis que le problème pourrait être causé par le vieillissement de l'appareillage. Le personnel de la CCSN transmettra de l'information à jour à la Commission une fois que le réacteur aura été remis en service.
22. La Commission demande des explications relativement à la mise hors service de huit réacteurs durant la période visée par le rapport. Le personnel de la CCSN explique que tous les réacteurs mentionnés étaient visés par des arrêts planifiés, ce qui est tout à fait habituel en cette période de l'année.

SUIVI

POINTS D'INFORMATION

Rapport annuel 2007 du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada

23. En ce qui a trait au document CMD 08-M37, le personnel de la CCSN présente son rapport annuel 2007 sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada. Le rapport comporte deux parties, dont la première présente des renseignements sur tous les aspects du rendement en matière de sûreté de chacun des réacteurs. La deuxième partie présente les indicateurs de rendement en matière de sûreté ainsi que les tendances observées au sein de l'industrie. Le rapport propose également une rétrospective des rapports sur les faits saillants relatifs aux centrales nucléaires ainsi qu'un aperçu des enjeux liés à la sûreté des réacteurs CANDU.
24. Le personnel de la CCSN indique que la publication du rapport annuel, de même que sa mise à disposition sur le site Web de la CCSN, sont prévues pour cet été. Le rapport sera également présenté dans le cadre d'une série de séances d'information publique qui se tiendront à l'automne 2008 dans les collectivités au sein desquelles une ou des centrales nucléaires sont exploitées.
25. Des représentants des organismes responsables de ces centrales nucléaires, dont OPG, Bruce Power, Hydro-Québec et ENNB,

- manifestent leur acceptation générale du rapport et des cotes qu'il contient. Ils fournissent également des commentaires et des précisions sur les activités décrites dans le rapport.
26. La Commission pose des questions sur différents aspects du rapport, en particulier sur les tendances observées et les problèmes fréquemment éprouvés au sein de l'industrie, lesquels concernent notamment les données démographiques, la formation, la protection incendie, la culture de sûreté et l'engagement à améliorer la qualité des activités d'exploitation.
 27. Le personnel de la CCSN précise que le rapport comporte également un rapport de mi-parcours relatif à la centrale nucléaire Pickering-A. Il souligne qu'une attention particulière a été accordée aux aspects suivants : organisation et gestion de la centrale, exploitation, gestion de la qualité, facteurs humains et conception, dont les cotes étaient inférieures aux exigences au cours de la période d'examen. Le personnel de la CCSN attribue principalement les baisses dans les cotes aux problèmes de barre omnibus interpostes, qui ont fait l'objet d'un RFS et de plusieurs réunions de suivi, et qui ont provoqué la mise en arrêt des réacteurs 1 et 4 pendant sept et quatre mois respectivement.
 28. En ce qui a trait au rapport de mi-parcours portant sur la centrale nucléaire Pickering-A, la Commission veut obtenir davantage de détails au sujet des différents aspects liés à la sûreté de l'exploitation de la centrale. OPG répond en expliquant comment le problème de la barre omnibus interpostes a été découvert, et en décrivant les mesures correctives qui ont été mises en œuvre pour y remédier. OPG fait remarquer que l'organisme a procédé à une rigoureuse vérification des conditions en vue de repérer d'éventuels problèmes similaires. OPG ajoute que les mesures correctives mises en œuvre seront soumises à une vérification d'efficacité, et qu'on s'attend donc à de meilleures cotes au terme de la prochaine période d'examen.
 29. À titre d'indication de l'amélioration du rendement à la centrale nucléaire Pickering-A, OPG mentionne le nombre réduit d'événements mettant en cause le rendement humain, l'élimination des causes de cinq des six arrêts de réacteurs qui se sont produits au cours de l'année, ainsi que l'efficacité des mesures correctives apportées au système de contrôle des barres liquides. La Commission répond qu'en dépit du succès de sa remise à neuf, la centrale nucléaire Pickering-A n'a fonctionné qu'environ 40 % du temps au cours de la période d'examen, et que c'est à la lumière de ce fait que le rendement global de l'installation doit être évalué.

30. La Commission demande au personnel de la CCSN s'il y a des aspects liés à la sûreté des installations évaluées qui affichent une tendance constante à la baisse de leurs cotes sur une plus longue période. Le personnel de la CCSN répond que des indicateurs de rendement ont été présentés relativement aux cinq dernières années, et que les tendances qui en découlent ont été prises en considération dans les cotes actuelles. Il poursuit en faisant remarquer que l'industrie utilise ces données pour planifier et préparer des mesures correctives visant les problèmes éprouvés, et que les tendances générales indiquent une amélioration dans la résolution des problèmes dans l'ensemble de l'industrie. Le personnel de la CCSN conclut en soulignant qu'aucune cote C (inférieure aux exigences) n'avait été attribuée, ce qui aurait été révélateur d'une plus ample détérioration.
31. La Commission examine les données présentées relativement aux doses collectives et individuelles de rayonnement absorbées par les travailleurs et s'enquiert des tendances qui pourraient susciter des préoccupations relatives à la sûreté. Le personnel de la CCSN et les représentants de l'industrie expliquent la méthode utilisée pour obtenir les données et précisent qu'aucune d'entre elles ne soulève de préoccupation, toutes les doses absorbées étant largement inférieures aux limites réglementaires.
32. La Commission cite des exemples de lacunes relevées dans les épreuves de qualification du personnel accrédité et de difficultés constatées lors de la mise en œuvre de programmes de formation du personnel autorisé des centrales nucléaires. À cet égard, la Commission veut en savoir davantage au sujet de la formation et de la dotation en personnel dans les centrales nucléaires.
33. Le personnel de la CCSN répond à la Commission en rappelant que, dans le cadre des inspections, il est fréquent de trouver des aspects qui nécessitent des améliorations, et que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on propose des recommandations et des mesures de suivi, et que les exploitants mettent en place des mesures correctives.
34. Un représentant de l'industrie explique que le personnel de la CCSN demande depuis quelques années d'augmenter le nombre d'opérateurs accrédités, ce qui soulève des problèmes en matière de formation et de dotation en personnel, les opérateurs chevronnés ayant été réaffectés à la formation du personnel. Il rappelle également que le temps est un facteur à prendre en considération en ce qui concerne la réussite de la mise en œuvre

des programmes de formation à long terme.

35. La Commission pose ensuite des questions sur les difficultés associées à l'embauche d'ouvriers et de gens de métier compétents. Les représentants de l'industrie répondent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue un problème d'envergure nationale, mais que l'industrie a jusqu'ici été capable de combler ses besoins en la matière. Ils ajoutent toutefois que l'industrie de l'énergie nucléaire devra être en mesure de livrer concurrence aux autres secteurs d'activités en ce qui a trait à l'embauche de travailleurs qualifiés au moment où débutera la réalisation de grands projets tels que les remises à neuf et les nouvelles constructions.
36. La Commission souhaite avoir la certitude que les titulaires de permis tiennent compte, de façon systématique et rapide, des questions de sûreté soulevées par le personnel de la CCSN. Les représentants de l'industrie présentent un aperçu des initiatives et des mesures correctives qu'on prévoit mettre en œuvre pour régler ces questions dans le cadre des prochaines périodes d'examen. Le personnel de la CCSN souligne que l'industrie traite correctement les questions de sûreté, et qu'elle met de l'avant une démarche progressive en matière de conformité et d'application par le truchement de recommandations, d'avis d'adoption de mesures et de directives, selon les besoins.
37. La Commission attire l'attention sur les améliorations constatées dans les grands domaines de la sûreté, dont la préparation aux situations d'urgence, la radioprotection, la protection de l'environnement et les garanties, ainsi que dans le secteur de l'aptitude fonctionnelle de l'équipement et celui de la conception et de l'analyse. La Commission ajoute toutefois que la plupart des cotes peu élevées ont trait aux catégories de l'exploitation et de l'assurance du rendement dans le secteur de la mise en œuvre des programmes, et que la plupart des problèmes peuvent être attribués à des facteurs humains.
38. À la lumière de cette observation, la Commission est d'avis que le principal défi de gestion que l'industrie doit relever en vue d'améliorer ses cotes consiste à faire en sorte que le comportement des employés demeure axé sur le respect des priorités. La Commission invite d'ailleurs les représentants de l'industrie à déployer de nombreux efforts pour atteindre l'excellence et à viser des améliorations qui leur permettront d'obtenir les cotes les plus élevées.

Évaluation de la sécurité des emplacements du Rapport annuel 2007 sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada

39. En ce qui a trait au document CMD 08-M37.A, qui renferme des renseignements protégés, la Commission examine à huis clos l'évaluation de sécurité afférente au Rapport annuel sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada.

Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick : Le point sur l'arrêt pour remise en état de 2008

40. Le commissaire Graham s'abstient de participer aux discussions concernant ce point de l'ordre du jour.
41. En ce qui concerne les documents CMD 08-M38.1 et CMD 08-M38.1A, Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick (ENNB) fait le point sur l'état d'avancement des travaux en cours relativement à l'arrêt pour remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL). Elle décrit les objectifs établis, les préparatifs effectués en vue de l'arrêt ainsi que l'état actuel du processus d'arrêt.
42. En ce qui a trait à l'état actuel de l'arrêt, ENNB avise la Commission que la centrale a été mise en état d'arrêt garanti le 30 mars 2008 et que le déchargement du combustible a été achevé en toute sécurité le 11 mai dernier. Elle ajoute que le retrait des principaux composants du réacteur sera terminé d'ici novembre 2008, et que l'exploitation à pleine capacité devrait débuter en août 2009.
43. ENNB fournit également des détails sur l'organisation de l'arrêt pour remise en état, l'analyse préalable à cet arrêt et les améliorations apportées en matière de sûreté, la conception, l'ingénierie et l'approvisionnement, ainsi que les plans de mise en service, de redémarrage et de reprise de l'exploitation.
44. En ce qui concerne les étapes à venir et les prochaines mises à jour, ENNB cite la condition de permis 12.1, qui exige du titulaire qu'il obtienne l'autorisation de la Commission avant de procéder au chargement du combustible. Elle explique que, le rechargement du combustible étant prévu pour le mois de mai 2009, elle informera la Commission de l'état d'avancement des travaux de rechargement en novembre ou en décembre 2008, avant de soumettre une demande d'autorisation qui sera examinée dans le cadre d'une audience publique de la Commission en février ou en mars 2009.

SUIVI
d'ici
décembre 2008

45. Le personnel de la CCSN commente la mise à jour et indique que le projet se déroule comme prévu.
46. La Commission veut en savoir davantage au sujet de l'organisation de l'arrêt pour remise en état, notamment aux chapitres des secteurs de responsabilité et de la coordination avec EACL, qui a affecté une équipe à l'examen des questions de sûreté conventionnelle et de radioprotection. ENNB décrit la hiérarchie des responsabilités et explique comment les travailleurs, y compris EACL et d'autres entrepreneurs, se conforment au programme de gestion de la centrale.
47. La Commission veut savoir si certains des éléments n'ont pas été exécutés comme prévu. ENNB répond que tous les grands travaux ont été réalisés dans les délais impartis, exception faite d'un léger retard dans le rebobinage d'un rotor du générateur de réserve.
48. La Commission pose des questions à propos du stockage du combustible irradié qui a été déchargé et demande s'il pourrait être réutilisé. ENNB répond que ce combustible sera conservé dans l'aire de stockage pour une période de sept à dix ans avant d'être transféré vers le site d'entreposage des déchets et qu'il ne sera pas réutilisé.
49. La Commission demande à ENNB comment l'organisme entend maintenir à niveau les connaissances et les compétences dont les employés ont besoin pour faire fonctionner l'installation après la remise à neuf. ENNB répond que la formation continue des employés se poursuit durant l'arrêt de la centrale. Elle ajoute que les documents d'exploitation et d'entretien pertinents seront distribués et qu'une formation adéquate sera offerte au personnel technique, d'entretien et d'exploitation compétent en prévision du démarrage du réacteur.
50. La Commission veut en savoir davantage au sujet des blessures qui ont entraîné des arrêts de travail depuis le début des travaux de remise à neuf. ENNB répond qu'aucun incident de la sorte n'est survenu. Le personnel de la CCSN ajoute qu'il est satisfait du programme de santé et de sécurité dans son ensemble.

Participation du Canada à la quatrième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, du 14 au 25 avril 2008

51. En ce qui concerne le document CMD 08-M40, le personnel de la CCSN rend compte à la Commission de la participation du

- Canada à la quatrième réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire qui s'est tenue à Vienne, du 14 au 25 avril 2008. Le Canada y a présenté un rapport national faisant état des mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la Convention, en plus d'avoir participé à un processus d'examen par les pairs avant et après la réunion.
52. Le personnel de la CCSN décrit pour la Commission les pratiques d'excellence qui ont été attribuées au Canada lors de la réunion d'examen de la Convention ainsi que les défis associés à l'amélioration de la sûreté. Le Canada devrait faire le point sur ces questions dans le cadre de la cinquième réunion d'examen prévue en 2011.
53. Le personnel de la CCSN poursuit en expliquant à la Commission que deux défis d'ordre général nécessitant une attention particulière ont été communiqués à tous les pays membres (c'est-à-dire, tous les pays possédant la puissance nucléaire et des centrales nucléaires), soit la séparation et l'indépendance réglementaires, ainsi que l'éventuel conflit entre les impératifs de sûreté nucléaire et les besoins en matière de production de biens et de services essentiels à la sécurité ou au bien-être de la population.
54. En réponse aux questions de la Commission à propos de la façon de relever ces défis de la communauté internationale, le personnel de la CCSN fait remarquer que la communauté internationale tente actuellement de trouver des solutions, et que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'affaire à réviser les documents d'application de la réglementation portant sur la structure des organismes de réglementation.

Le point sur les nouvelles recommandations fondamentales de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR) et leurs répercussions sur la CCSN

55. En ce qui a trait au document CMD 08-M41, le personnel de la CCSN précise qu'il s'agit d'un mémoire écrit à l'intention des commissaires, décrivant le régime de radioprotection recommandé par la CIPR, quelques-unes des éventuelles répercussions de ce régime sur le cadre réglementaire de radioprotection de la CCSN, ainsi qu'une démarche permettant de garantir, dans la mesure du possible, l'uniformité des réglementations canadienne et internationale en matière de radioprotection.

Rapport sur l'état d'avancement des activités de mise en œuvre d'un programme de conformité visant l'industrie du transport

56. En ce qui concerne le document CMD 08-M42, le personnel de la CCSN présente un rapport écrit relatif à la mise en œuvre d'un programme de vérification de la conformité aux exigences de radioprotection visant les entreprises de transport de substances nucléaires. La Commission avait demandé d'obtenir un tel rapport à l'occasion de l'audience publique de septembre 2007¹.

Document d'application de la réglementation RD-346, *Évaluation de l'emplacement pour les nouvelles centrales nucléaires*, et document d'application de la réglementation RD-337, *Conception de nouvelles centrales nucléaires*

57. En ce qui concerne le document CMD 08-M39, le personnel de la CCSN présente à la Commission les documents d'application de la réglementation RD-346, *Évaluation de l'emplacement pour les nouvelles centrales nucléaires*, et RD-337, *Conception de nouvelles centrales nucléaires*, aux fins d'approbation définitive.

58. Dans le cadre de sa présentation, le personnel de la CCSN formule des commentaires préliminaires sur certains éléments du cadre réglementaire et des documents d'application de la réglementation. Il présente l'objectif visé par chacun des documents, leur fondement juridique, leur processus d'élaboration, la rétroaction des parties intéressées, ainsi que leur processus de mise en œuvre.

59. Commentant les documents présentés, les chefs de l'exploitation nucléaire font part de leur appréciation des efforts déployés par le personnel de la CCSN en vue de l'élaboration des versions définitives des documents. Ils font remarquer que les grandes préoccupations qu'ils avaient exprimées au cours des consultations avec le personnel de la CCSN ont été prises en compte, et qu'ils ont l'assurance que les deux documents sont étroitement alignés sur les normes internationales de conception et d'évaluation de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires.

60. Les chefs de l'exploitation nucléaire ajoutent toutefois que certaines parties de ces deux documents devraient faire l'objet de plus amples discussions avec le personnel de la CCSN au

¹ Voir le procès-verbal de la réunion de la CCSN tenue les 12 et 13 septembre 2007, qu'on peut trouver sur le site Web de la CCSN, à www.nuclearsafety.gc.ca/fr/index.cfm.

- cours de la phase de mise en œuvre.
61. La Commission s'enquiert de la mesure dans laquelle les documents s'alignent sur un processus de rationalisation permettant de tenir compte à la fois des résultats d'évaluations environnementales et des demandes de permis. Le personnel de la CCSN présente un aperçu du processus proposé, qui prévoit la réalisation d'une évaluation environnementale parallèle au processus d'examen des demandes d'approbation d'emplacement afin qu'un comité mixte d'examen analyse toutes les données probantes au cours d'une même audience, puis rende ses décisions : une décision ou une recommandation d'EE, suivie d'une décision d'octroi de permis. S'il suit les directives présentées dans le document d'application de la réglementation RD-346, tout promoteur de projet serait en mesure de remplir certaines des exigences relatives aux énoncés des incidences environnementales (EIE) ainsi qu'aux demandes de permis.
 62. Interrogé au sujet du processus de consultation, le personnel de la CCSN explique que cinq parties intéressées ont fourni près de 150 commentaires. Le personnel ajoute qu'étant donné que les commentaires de l'industrie de l'énergie nucléaire ont été soumis par le Canadian Nuclear Utilities Executive Forum et EACL, il considère que les préoccupations du secteur des services publics ont été adéquatement prises en compte.
 63. Le personnel de la CCSN présente à la Commission les commentaires soumis par les organisations non gouvernementales (ONG) au cours du processus de consultation. Ces ONG comprennent notamment le *Canadian Nuclear Utilities Executive Forum* (CNUEF), les *Citizens Advocating Use of Sustainable Energy* (CAUSE), l'*Environmental Law Centre* (ELC), ainsi que Greenpeace de concert avec l'*Institute for Resource and Security Studies*. Le personnel ajoute que des changements ont été apportés au RD-346 en réponse aux commentaires de trois ONG, précisant que les commentaires d'une ONG particulière relativement au RD-337 ont entraîné la modification de trois dispositions de ce document.
 64. La Commission s'enquiert des consultations menées auprès des autres ministères. Le personnel de la CCSN répond que les autres ministères ont été invités à transmettre leurs commentaires par le truchement du site Web de la CCSN. Le personnel ajoute qu'il reçoit des commentaires à l'occasion, mais qu'aucun de ceux qu'il a reçus ne concernait les documents d'application de la réglementation.

65. La Commission indique que les documents ne semblent qu'effleurer à peine certains sujets tels que les répercussions des centrales nucléaires sur l'environnement, l'élimination des déchets et le déclassement. Le personnel de la CCSN répond que les documents présentés se fondent sur des normes internationales conçues par des spécialistes de partout dans le monde, et qu'il élaborera sous peu des guides d'examen contenant des renseignements détaillés qui faciliteront l'évaluation des demandes de permis. Ces guides seront mis à la disposition des promoteurs ainsi que de la population.
66. La Commission s'enquiert des possibilités d'application des documents aux installations nucléaires qui n'appartiennent pas à proprement parler à la catégorie des centrales. Le personnel de la CCSN répond que les documents devront être adaptés au cas par cas, selon le niveau de similitude à une centrale nucléaire.
67. La Commission s'enquiert également des possibilités d'application des documents à différents types de réacteurs. Le personnel de la CCSN répond que le document RD-337 met de l'avant une méthode établie de longue date à l'échelle internationale, qui consiste à intégrer à la conception plusieurs niveaux de défense de façon à garantir la plus haute sûreté qui soit pour la population et l'environnement. Le personnel de la CCSN ajoute que ce document présente des directives neutres sur le plan technologique en ce qui a trait aux centrales nucléaires refroidies à l'eau.
68. La Commission reconnaît l'importance que les documents revêtent pour la population, notamment au chapitre de sa participation au processus, mais elle souligne du même coup que le rôle premier des documents d'application de la réglementation est de fournir des directives à l'industrie et aux promoteurs de projets d'aménagement de centrales nucléaires.
69. Appuyant les documents proposés, EAAC affirme qu'elle s'attend à ce que les guides d'examen élaborés par le personnel de la CCSN apportent des éclaircissements supplémentaires et complètent les documents d'application de la réglementation.
70. La Commission interroge le personnel de la CCSN au sujet de l'échéancier de publication des guides d'examen proposés. Le personnel répond que les guides portant sur la préparation des emplacements seront disponibles à la fin du mois d'août 2008, et que ceux qui ont trait aux permis de construction seront prêts d'ici mars 2009.

71. F. Boyd présente un historique des démarches en matière de sûreté mises en œuvre dans les centrales nucléaires exploitées au Canada. Au terme de la présentation, la Commission demande si la conception des nouvelles centrales nucléaires doit encore intégrer deux systèmes d'arrêt autonomes. Le personnel de la CCSN confirme que le document proposé inclut une telle exigence visant la présence de deux systèmes d'arrêt autonomes, mais avec des modifications de manière à la rendre neutre sur le plan technologique.
72. Après délibération à ce sujet, la Commission décide d'approuver les documents d'application de la réglementation RD-346, *Évaluation de l'emplacement pour les nouvelles centrales nucléaires*, et RD-337, *Conception de nouvelles centrales nucléaires*. Une fois publiés, ces documents seront affichés sur le site Web de la CCSN, à <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/index>.

DÉCISION

Clôture de la réunion publique

73. La portion publique de la réunion prend fin à 17 h 17.


Président


Rédacteur du procès-verbal


Secrétaire

ANNEXE A

CMD	DATE	No. dossiers
08-M32	2008-05-12	(6.02.01)
Avis de convocation de la réunion du 10 juin 2008		
08-M32.A	2008-05-28	(6.02.01)
Avis de convocation révisé de la réunion du 10 juin 2008		
08-M33	2008-05-29	(6.02.02)
L'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le mardi 10 juin 2008, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
08-M33.A	2008-06-04	(6.02.02)
Mise à jour de l'ordre du jour de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire tenue le mardi 10 juin 2008, dans la salle des audiences publiques, au 14 ^e étage du 280, rue Slater, Ottawa (Ontario)		
08-M34	2008-06-03	(6.02.03)
Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission du 14 mai 2008		
08-M35	2008-05-27	(6.02.04)
Rapport des faits saillants no. 2008-5 pour la période du 23 avril au 27 mai 2008 – Énergie atomique du Canada – EAACL annonce l'abandon du développement des réacteurs MAPLE		
08-M36	2008-05-27	(6.02.04)
Rapport d'étape sur les centrales nucléaires pour la période du 30 avril au 27 mai 2008		
08-M37	2008-05-29	(26-1-0-0-0)
Rapport annuel 2007 du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté du secteur de l'énergie nucléaire au Canada		
08-M37.A	2008-05-28	(6.01.07/4.11.02)
Rapport annuel 2007 du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté du secteur de l'énergie nucléaire au Canada – Contient des renseignements réglementés qui portent sur la sécurité et n'est pas accessible au public		
08-M38.1	2008-05-22	(6.02.04)
Mise à jour au sujet de l'arrêt prévu pour la remise à neuf – 2008 – Centrale nucléaire de Point Lepreau – Exposé oral par Énergie Nucléaire NB		
08-M38.1A	Mise à jour au sujet de l'arrêt prévu pour la remise à neuf – 2008 – Centrale nucléaire de Point Lepreau – Exposé oral par Énergie Nucléaire NB – Renseignements supplémentaires	

08-M39 2008-05-27 (1.03.04)

Document d'application de la réglementation RD-346, Évaluation de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires et Document d'application de la réglementation RD-337, Conceptions des nouvelles centrales nucléaires

08-M40 2008-05-26 (5.01.01)

Participation du Canada à la quatrième Réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, du 14 au 25 avril 2008

08-M41 2008-05-15 (6.02.04)

Mise à jour sur les nouvelles recommandations fondamentales de la Commission Internationale de protection radiologique et leurs implications pour la CCSN – Mémoire du personnel de la CCSN

08-M42 2008-05-27 (6.01.07)

Rapport sur les progrès relatifs à la mise en œuvre d'un programme de conformité pour l'industrie du transport – Mémoire du personnel de la CCSN